



Swedish Civil Defence
and Resilience Agency

Incendie et droit de libre accès à la nature (allemansträtten)

Avant de faire du feu ou un barbecue en forêt
ou près d'une forêt



La brochure
dans d'autres
langues



C'est vous qui avez la responsabilité de vous informer à l'avance pour savoir s'il est autorisé et approprié de faire un feu ou d'allumer un barbecue sur le lieu où vous vous trouvez

Photo: Swedish Civil Defence and Resilience Agency, Niclas Kindahl

Le feu a toujours fasciné les êtres humains. Un feu de camp crépitant ajoute indéniablement quelque chose à la vie en plein air. Mais un feu peut aussi avoir des conséquences désastreuses s'il n'est pas fait de manière appropriée. Le droit de libre accès à la nature donne à tous la possibilité de passer du temps dans la nature. Il repose sur notre responsabilité à tous. Il ne signifie pas pour autant que l'on a toujours et en toutes circonstances le droit de faire du feu. Il donne à chacun la possibilité de le faire sous sa propre responsabilité et seulement quand les conditions sont sûres.

Chacun est responsable de ses actes

Il est de la responsabilité de chacun de s'informer des règles en vigueur et de savoir si les conditions sont appropriées pour faire un feu ou allumer un barbecue. Chaque situation et chaque environnement naturel sont uniques. Le droit de libre accès à la nature ne peut fonctionner que si nous assumons tous la responsabilité qui est la nôtre d'évaluer ce qu'il est approprié de faire et de ne pas faire à cet endroit-là, à ce moment-là.

1. Avant d'allumer un feu ou un barbecue, vous devez toujours vérifier si cela est autorisé ; c'est-à-dire, par exemple, vous devez vous informer et vous assurer qu'il n'existe pas, en ce moment, là où vous vous trouvez, une interdiction de faire du feu ou d'autres restrictions à ce sujet.
2. Vérifiez que le risque d'incendie n'est pas élevé et prenez toujours compte avec le plus grand sérieux les risques liés au fait d'allumer un feu ou un barbecue.
3. Si vous prenez la décision d'allumer un feu ou un barbecue – soyez extrêmement prudent et prenez toutes les mesures de sécurité nécessaires.

Vous avez la responsabilité de vous informer à l'avance pour savoir s'il est autorisé et approprié de faire un feu ou d'allumer un barbecue sur le lieu où vous vous trouvez. Toute personne qui ne respecte pas une interdiction de faire du feu peut être condamnée à une amende. C'est vous qui serez responsable si vous démarrez un incendie.

Il est parfois interdit de faire du feu



Lorsque le risque d'incendie est élevé, il peut parfois être interdit de faire du feu ou d'allumer un barbecue à l'extérieur, en forêt ou près d'une forêt. Ce sont les conseils municipaux ou les préfectures de région (länsstyrelsen) qui peuvent décider d'interdire à la population de faire du feu, afin d'empêcher les incendies de forêt. L'information est alors publiée sur leurs sites Web respectifs, par exemple la zone de l'interdiction, sa durée et ce qui est interdit ou autorisé. Les informations relatives à une interdiction de faire du feu sont généralement aussi diffusées par les journaux locaux, à la radio, dans les campings, les offices de tourisme ou les services de secours des communes concernées.

Une carte pour avoir un aperçu général des interdictions de faire du feu

Les préfectures de région tiennent à la disposition du public une carte géographique qui montre où, dans le pays, a été prise une mesure d'interdiction de faire du feu. Vous pouvez trouver cette carte sur krisinformation.se krisinformation.se/en.

Vérifiez toujours le risque d'incendie



Même si aucune mesure d'interdiction de faire du feu n'a été prise, il peut être inapproprié d'allumer un feu ou un barbecue à l'extérieur, en forêt ou près d'une forêt, lorsque le risque d'incendie est élevé. L'application mobile Brandrisk Ute (Risque d'incendie), vous fournit des informations sur le risque actuel d'incendie et sur les éventuelles interdictions de faire du feu qui ont été décidées, ainsi que des conseils et des recommandations pour vous qui prévoyez d'allumer un feu ou un barbecue. Vous trouverez plus d'informations sur cette application à la dernière page de la brochure.

Où s'applique une interdiction de faire du feu ?

Une interdiction de faire du feu s'applique à l'extérieur, en forêt ou près d'une forêt. Près d'une forêt signifie dans une zone si proche d'une forêt que le feu pourrait facilement s'y propager. Le plus souvent, une interdiction de faire du feu n'implique pas qu'il soit interdit faire un barbecue sur son propre terrain, dans son jardin, dans une cour d'immeuble, sur une parcelle de jardin ouvrier, dans un parc et dans certains campings.

Il peut cependant exister d'autres règles qui interdisent d'allumer un feu ou un barbecue dans les zones urbaines. Vérifiez auprès de votre commune pour savoir ce qu'il en est, là où vous êtes. Si vous campez dans la nature ou si vous habitez de manière isolée dans une forêt ou dans la nature, vous devez savoir ce qui s'applique à cet endroit précis.



Règles particulières dans les parcs nationaux et les réserves naturelles

Le droit de libre accès à la nature s'applique également aux réserves naturelles et aux parcs nationaux, mais il existe parfois des réglementations spéciales. Il peut, par exemple, être totalement et en toutes circonstances interdit de faire du feu. Vous devez vérifier ce qu'il en est dans la réserve naturelle ou le parc national où vous êtes. Des informations sont disponibles sur le site de la commune ou de la préfecture concernée. Parfois, elles sont également affichées sur des tableaux d'information sur le site.

Vous trouverez plus d'informations sur les règles particulières qui s'appliquent dans les parcs nationaux et les réserves naturelles en consultant

sverigesnationalparker.se/en ou lansstyrelsen.se

Si vous allumez un feu ou un barbecue à l'extérieur, en forêt ou près d'une forêt.

Avant d'allumer un feu ou un barbecue, respectez les principes suivants:

1. Utilisez de préférence un barbecue public ou faites votre feu sur un fond de gravier ou de sable.
2. Délimitez le feu, par exemple, avec des pierres.
3. Utilisez de préférence du bois sec que vous avez apporté.
4. N'allumez pas de feu pas s'il y a du vent.
5. Surveillez toujours votre feu et éteignez-le complètement avant de partir – apportez de l'eau et une petite pelle.
6. Évitez d'utiliser des barbecues jetables.



1. Utilisez de préférence une barbecue public ou faites votre feu sur un fond de gravier ou de sable

Si vous devez allumer un feu, il est important de choisir le bon endroit. Le meilleur choix est un espace barbecue public, conçu spécialement pour faire griller de la nourriture. Ces espaces sont limités, par exemple, par la circonférence d'un tuyau en béton ou par des pierres et leur surface de sol est recouverte de sable, de gravier ou de tout autre matériau ininflammable. S'il n'existe pas d'espace barbecue public, choisissez un endroit recouvert de gravier ou de sable, loin de toute végétation ou de matériaux combustibles. Vous pouvez utiliser un réchaud de cuisine portable.

Ne faites jamais de feu directement sur des rochers ou à proximité de rochers. Le feu altère la couleur de la roche et peut la fissurer. Ne faites jamais de feu sur une tourbière, sur de la mousse ou sur des sols forestiers riches en terre végétale. Les braises peuvent en effet pénétrer profondément dans le sol et y rester longtemps avant de s'enflammer plus tard. Évitez également d'allumer un feu à proximité de souches ou de fourmilières qui seront difficiles à éteindre si elles prennent feu.

2. Délimiter le feu, par exemple avec des pierres

Le plus simple est de faire un trou dans du gravier ou de placer de plus petites pierres autour du feu. Faites un feu de petite dimension.



3. Utilisez de préférence du bois sec que vous avez apporté

Apportez votre propre bois sec pour que le feu prenne facilement. Attention ! Il est strictement interdit de couper ou de scier des arbres et des arbustes, qu'ils soient vivants ou morts. Il est également défendu de prendre l'écorce, les branches de bourgeons ou de feuilles d'arbres vivants et de les utiliser comme combustible. Il est également défendu de faire brûler des ordures !



4. N'allumez pas de feu pas s'il y a du vent

Voyez comment le vent souffle avant de commencer un feu. Le vent peut apporter des étincelles dans la forêt ou sur de l'herbe sèche, ce qui peut déclencher un incendie. Si le vent augmente, éteignez votre feu.



5. Surveillez toujours votre feu et éteignez-le complètement avant de partir – apportez de l'eau et une petite pelle

Vous devez toujours avoir de l'eau à disposition pour pouvoir éteindre le feu. Même si le feu s'est éteint et qu'il n'y a plus de flammes, les braises doivent aussi être complètement éteintes.



Remuez un peu les cendres avec la pelle pour être sûr(e) qu'il n'y a plus de braises. Des braises peuvent s'être enfouies dans le sol. Vous devez donc creuser sous les cendres et vous assurer que toutes les braises sont éteintes même en profondeur. Vous ne devez plus voir de fumée du tout. Tous les matériaux combustibles doivent être entièrement éteints avant de partir.

6. Évitez d'utiliser des barbecues jetables

Les barbecues jetables peuvent mettre le feu à ce qui se trouve autour. Si vous utilisez un barbecue à usage unique, il est important de bien le placer. Le dessous d'un barbecue jetable devient très chaud et peut mettre le feu à un banc, à une table en bois ou à la végétation au sol. Par conséquent, vous devez toujours placer un barbecue à usage unique sur une surface ininflammable, par exemple sur une grille de barbecue public, du gravier ou du sable. Ne placez pas votre barbecue jetable sur un rocher ou sur une pierre qui pourraient se fissurer. Assurez-vous de l'éteindre et ne le laisser pas dans la nature. Les barbecues à usage unique ne peuvent pas être jetés avec les déchets ordinaires, ils doivent faire l'objet d'un tri sélectif. Il existe parfois des corbeilles spécialement destinés à la collecte des barbecues jetables.



Si le feu se propage



Si le feu commence à se propager, procédez comme suit :

Appelez le 112

Appelez le 112 et les services de secours. Avertissez les personnes susceptibles d'être menacées par l'incendie. Vous pouvez également utiliser l'application 112 sur votre téléphone pour transmettre automatiquement votre localisation. Décrivez ce qui s'est passé et soyez prêt(e) à répondre à des questions.

Utilisez un outil pour arrêter la propagation du feu

Utilisez un outil, comme par exemple un râteau ou une grande pelle. Vous pouvez également utiliser des branches d'arbre. Faites ce qui est le plus pratique pour vous, prenez les branches les plus proches. Si vous le pouvez, mouillez les branches. Éteuftez, limitez et empêchez la propagation du feu en :

- Pressez les flammes vers le bas à l'aide de l'outil ou de la branche.
- Ramenez tout ce qui se consume vers le centre du foyer.
- Enlevez du foyer les branches, les brindilles, la mousse et les autres matériaux susceptibles de prendre feu et d'aider le feu à se propager.

Si vos vêtements prennent feu

- Jetez-vous rapidement au sol et étouffez les flammes en pressant ce qui brûle contre le sol. Si ce sont les vêtements de quelqu'un d'autre qui brûlent, faites en sorte que la personne s'allonge par terre.
- Essayez d'abord d'éteindre le feu avec de l'eau. Si cela ne suffit pas, vous pouvez utiliser une couverture ou une veste pour étouffer le feu, en la tirant de la tête vers les pieds pour empêcher les flammes d'atteindre le visage. Attention ! Certains matériaux synthétiques peuvent s'enflammer ou fondre et provoquer ainsi des blessures plus graves.



- Refroidissez immédiatement les brûlures avec de l'eau froide. Continuez à refroidir jusqu'à ce que la douleur s'arrête, soit pendant 10 minutes environ.
- Ne retirez pas les vêtements qui restent collés à la peau.
- Allez voir un médecin.

Conseils pour camper en toute sécurité

- Ni flammes, ni braises sous une tente ou un auvent. Un feu émet des gaz très toxiques.
- Ne versez jamais de combustible dans le brûleur de votre réchaud de cuisine si vous n'êtes pas absolument sûr que la flamme s'est éteinte et que le brûleur a refroidi. Il existe un risque que le combustible contenu dans la bouteille s'enflamme et que la bouteille explose. Vous risquez de graves brûlures.
- Assurez-vous que les barbecues, les plaques de cuisson et autres équipements similaires soient à une distance sûre du tissu de la tente, une tente peut très facilement prendre feu.



Photo: Swedish Civil Defence and Resilience Agency, Niclas Kindahl

Que faut-il emporter pour faire un feu ou un barbecue en forêt ou dans la nature ?

À emporter pour démarrer et éteindre le feu :

- ☐ Du bois sec de dimensions variées.
- ☐ De l'eau dans une bouteille. Ou un récipient pour aller prendre de l'eau.
- ☐ Une petite pelle avec laquelle remuer les braises pour qu'elles s'éteignent.
- ☐ Un sac poubelle pour pouvoir emporter vos déchets et les jeter au bon endroit.
- ☐ Un téléphone portable pour vérifier le risque d'incendie avec l'application Brandrisk Ute. En cas d'accident, appelez les services de secours en faisant le 112.

Le droit de libre accès à la nature ne fonctionne que si nous assumons tous nos responsabilités. Cela signifie bien se comporter envers les animaux, montrer de la considération envers les propriétaires des terrains traversés et prendre soin de la nature. Le droit de libre accès à la nature, c'est facile de bien l'utiliser !

 Gardez cette brochure à portée de main pour vos prochaines sorties !

Informez-vous du risque d'incendie actuel et des éventuelles interdictions de faire du feu qui ont pu être décidées !

Brandrisk Ute est une application mobile qui vous aide à vous tenir au courant des risques d'incendie et facilite vos décisions. L'application vous informe également des éventuelles mesures d'interdiction de faire du feu qui ont pu être prises là où vous êtes.

- Risque d'incendie actuel
- Prévisions à 5 jours
- Interdiction de faire du feu
- Conseils et recommandations si vous voulez faire du feu ou pour d'autres activités

L'application est disponible pour iPhone, iPad et Android. Vous la trouverez sur App Store ou Google Play.

Pour en savoir plus sur l'application et les prévisions de risque d'incendie, consultez le site mcf.se.



App Store



Google Play

Une collaboration entre:



**Swedish Civil Defence
and Resilience Agency**



Swedish Civil Defence and Resilience Agency

651 81 Karlstad

Publication number: MCF0012 – February 2026